

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 5 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	9

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix huit heures trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-sept février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Datée	du 27/02/2026
Affichée	le 27/02/2026

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Attribution du marché d'aménagement des accès de l'école Victor Hugo située à L'Aigle
--

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoirs : Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau l'opération des travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo qui nécessite d'améliorer la desserte de cette école et de renforcer le stationnement à proximité. Dans ce cadre, il est prévu un nouvel accès à l'école à partir de la rue des Sports, ainsi que des aménagements de sécurité sur la rue Marcel Angot et la traversée du boulevard Vaugeois.

Lors du Bureau du 12 février dernier, il a été approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle pour les travaux d'aménagement des accès à l'école Victor Hugo.

Afin de mettre en œuvre cette opération, un marché de travaux a été lancé.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 9 janvier 2026 pour une remise des offres fixée au 4 février 2026 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Marché unique
Type de procédure :	Procédure adaptée
Maître d'œuvre :	Groupe VIAMAP / ADEPE
Durée du marché :	9 mois

Trois offres ont été remises dans les délais.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération ;
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 10 février 2026 ;
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour le marché de travaux pour l'aménagement des accès de l'école Victor Hugo située à L'Aigle, l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA BASSE NORMANDIE pour un montant de 388 319 € HT soit 465 982,80 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier au-delà de la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial

Précédent de réimpression : 061-200068468-20260305-2026-03-05-072-DE
Date de réimpression : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 12 MARS 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 12 MARS 2026

Le Président,
Jean SELLIER



